

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015 – 136 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE  
Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU  
M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER  
M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

**OBJET :** Budget Primitif 2015 – Caisse d'Epargne – Recours à un prêt d'un million d'€uros

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les différentes opérations d'investissement inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2015 de l'Intercommunalité et notamment les opérations de montée en débit du territoire qui ont été confiées à la société FM PROJET.

Monsieur le Président expose ensuite au Conseil Communautaire que l'équilibre de ce budget prévoyait la mobilisation d'un prêt d'un million d'€uros pour assurer le financement des opérations d'investissement.

Monsieur le Président donne lecture des propositions de prêts adressées par la Caisse d'Epargne Nord Europe et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Monsieur le Président détaille les différentes propositions reçues et propose de retenir l'offre de prêt présentée par la Caisse d'Epargne Nord Europe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mobilisation d'un prêt d'un million d'€uros pour assurer le financement de l'opération de montée en débit du territoire (2de tranche),
- d'approuver les conditions de ce prêt qui se résume comme suit :
  - o montant du prêt : 1 000 000 €
  - o durée d'amortissement : 15 ans
  - o Frais : 0,20 % soit 2 000 €
  - o Déblocage des fonds en une ou plusieurs fois,
  - o Base de calcul du remboursement : 30/360
  - o Taux fixe sur 15 ans : 1,98 % par trimestrialité.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat de prêt,
- de solliciter des services de la Préfecture du Pas de Calais le visa du Contrôle de Légalité sur l'ensemble des pièces de ce contrat,
- de prévoir les sommes nécessaires au remboursement de ce prêt dans les différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 décembre 2015 et transmission  
en Préfecture le 9 décembre 2015

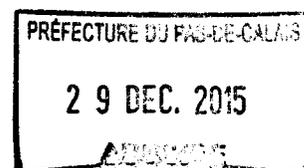
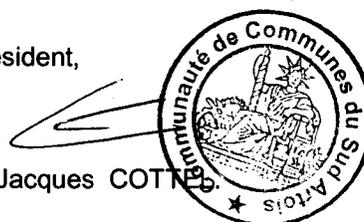
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



2015-136 – 09/12/2015  
PRET CAISSE EPARGNE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE